

PRÉPARER LA RENTRÉE 2017

Dossier de presse
Jeudi 9 mars 2017



LIBERTÉ • ÉGALITÉ • FRATERNITÉ
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE, DE
L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR ET DE
LA RECHERCHE

SOMMAIRE

- PAGE 03 FICHE 01** 11 662 postes supplémentaires à la rentrée 2017
- PAGE 06 FICHE 02** L'égalité sur tout le territoire
- PAGE 09 FICHE 03** La refondation de la scolarité obligatoire
- PAGE 11 FICHE 04** Le plan numérique pour l'éducation
- PAGE 14 FICHE 05** La stratégie langues vivantes
- PAGE 16 FICHE 06** Les quatre parcours éducatifs
- PAGE 19 FICHE 07** Des nouveautés pour l'enseignement professionnel à la rentrée 2017
- PAGE 21 FICHE 08** L'exigence d'une école inclusive pour les élèves en situation de handicap
- PAGE 23 FICHE 09** Décrochage scolaire : objectif 80 000 en 2017
- PAGE 25 FICHE 10** La grande mobilisation pour les valeurs de la République
- PAGE 27 FICHE 11** Les mesures pour renforcer la sécurité des écoles, des collèges et des lycées
- PAGE 29 FICHE 12** Le statut du parent délégué
- PAGE 31 FICHE 13** Climat scolaire et lutte contre le harcèlement et les violences à l'école
-

Les progrès réalisés par les élèves dépendent largement de la formation de ses enseignants et de la régularité des apprentissages. C'est pourquoi des écoles dédiées ont été créées et que de nombreuses mesures ont été prises pour améliorer le remplacement. D'autre part, les carrières des enseignants ont été rénovées suite au protocole Parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR) et de nombreux postes créés.

Rentrée 2017 : 11 662 postes créés

11 662 postes sont créés à la rentrée 2017 permettant d'atteindre l'objectif de 54 000 postes dans l'éducation nationale. Pour le 1^{er} degré public, les moyens budgétaires inscrits dans la loi de finances pour la rentrée 2017 se traduisent par la création de 4 311 équivalents temps plein (ETP) d'enseignants du 1^{er} degré.

Pour le second degré public, les moyens budgétaires prévus se traduisent par la **création de 4 400 ETP d'enseignants du 2^d degré.**

1 351 postes d'accompagnants pour les élèves en situation de handicap seront créés pour permettre la scolarisation des élèves en situation de handicap.

1 000 emplois d'enseignants dans le privé viendront renforcer ces moyens.

Enfin, **600 postes de personnels administratifs, d'éducation, d'encadrement de santé** viendront compléter les équipes pédagogiques.

Ces moyens seront alloués en faveur des 7 priorités énoncées en décembre 2016 : scolarisation des enfants de moins de 3 ans, plus de maîtres que de classes, éducation prioritaire, accompagnement des conventions ruralité, réforme du collège, remplacement, lycées en situation fragile.

PPCR : reclassement dans les nouvelles grilles au 1^{er} septembre

Le protocole Parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR) a permis une première étape de revalorisation de la rémunération en janvier 2017 : progression des indices en plus de la hausse de la valeur du point de la fonction publique.

Tous les personnels en poste sont reclassés dans les nouvelles grilles au 1^{er} septembre 2017 : la carrière rénovée entre en vigueur et le grade de la « classe exceptionnelle » est créé. Ce reclassement sera opéré selon des modalités simples : un personnel enseignant est reclassé en conservant l'intégralité de son ancienneté. Cela lui permettra d'atteindre plus rapidement l'échelon suivant et de voir, à cette occasion, sa rémunération de base augmenter à nouveau.

Exemple : Un professeur des écoles au 8^e échelon de la classe normale qui a trois ans d'ancienneté sera reclassé au 1^{er} septembre 2017 en la conservant et passera au 9^e échelon six mois plus tard. À l'occasion de ce changement d'échelon, sa rémunération de base augmentera d'environ 2 000 € bruts par an.

Le PPCR s'inscrit dans le prolongement d'une modernisation des métiers de l'éducation nationale qui a été engagé depuis 2012 par la mise en place des 15 groupes de travail avec les organisations syndicales. **Cette modernisation a mobilisé près de 680 millions d'euros** avec notamment :

- la création à 400 € de l'indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves (Isae) pour les enseignants du 1^{er} degré puis son alignement à la rentrée 2016 sur l'indemnité de suivi et d'orientation des élèves (Isoe) des professeurs du 2^d degré à 1 200 € ;
- un effort indemnitaire particulier en faveur des enseignants en éducation prioritaire (+50 % en REP +100% en Rep+) ;
- une modernisation et revalorisation de l'ensemble des métiers de l'éducation.

Une formation tout au long de la carrière

En 2013, la formation initiale des enseignants a été rétablie. À la rentrée 2013, les **33 écoles supérieures du professorat et de l'éducation (Espe)** ont accueillie 25 000 étudiants. Ils sont plus de 65 000 aujourd'hui ce qui témoigne de l'intérêt pour les carrières de l'enseignement.

Quant à la formation continue, plus de 100 millions d'euros y seront consacrés en 2017 soit une hausse de 20 % par rapport à 2012.

La mise en œuvre des 7 mesures pour améliorer le remplacement

Le remplacement des enseignants est une préoccupation de tous les acteurs de l'École : les familles sont attentives et exigeantes quant à la continuité de l'enseignement dispensé à leurs enfants ; l'institution qui doit se doter des moyens pour remplacer les enseignants absents et pour favoriser le départ en formation continue de ses agents ; les écoles, les établissements scolaires et les personnels qui doivent s'organiser en cas d'absence.

Pour améliorer le remplacement et favoriser la formation continue des personnels, le potentiel de remplacement a été renforcé. **À la rentrée 2017, s'ajoutent 1 500 nouveaux postes de remplaçants aux 3 522 déjà recrutés depuis 2012.**

Pour la rentrée 2017, deux nouveaux textes vont aussi améliorer la gestion du remplacement et l'information des parents en complément des indicateurs désormais publiés chaque année par le ministère.

Un décret relatif à l'exercice des fonctions de remplacement des enseignants du 1^{er} degré créera **un vivier unique** à la place des différentes brigades spécialisées dans le remplacement de différents types d'absence. Il permettra de mieux mobiliser les remplaçants dans l'intérêt du service et des élèves et en particulier de limiter l'affectation de remplaçants successifs en cas de prolongement d'une absence.

Une instruction ministérielle rassemblera dans un texte unique des informations qui étaient éclatées jusque-là et les actualisera. Elle comportera en particulier des instructions précises pour **mieux organiser le remplacement dans le 2^d degré** avec l'amélioration de la gestion du remplacement à l'échelon académique et l'amélioration du remplacement dans les établissements par la réactivation des protocoles de remplacement de courte durée.

À RETENIR

1^{er} budget de l'État : l'éducation nationale

+ 11 662
postes créés

à la rentrée 2017, atteignant ainsi
l'engagement de créer 54 000 postes
dans l'éducation nationale

+ de 65 000
étudiants

en formation au sein des Écoles
supérieures du professorat
et de l'éducation (ESPE)

Ensemble des carrières revalorisées (PPCR) : **1 Md € sur 3 ans**

1 734 €
d'indemnité
de base en Rep

+ 50 %

2 312 €
d'indemnité
de base en Rep+

+ 100 %

+ 1 200 € / an
pour les enseignants du
1^{er} degré, atteignant ainsi
un niveau équivalent aux
enseignants du 2^d degré

7 nouvelles mesures
pour améliorer le remplacement

Les études sur les résultats des élèves (Cedre, Pisa) montrent que la France est le pays du grand écart entre une École efficace pour une grande majorité d'élèves et une École qui ne parvient pas à faire réussir 20 à 30 % de ses élèves. Elles montrent aussi que la France est le pays de la reproduction sociale, dans lequel une bonne part du destin scolaire est liée à l'origine sociale. C'est pourquoi, l'action en faveur de l'égalité est une priorité inscrite au cœur de la refondation de l'École de la République conduite depuis 2012.

Des réseaux d'éducation prioritaire dans les 1 095 territoires les plus défavorisés

Une scolarisation plus précoce

Les efforts pour la scolarisation des enfants de moins de 3 ans sont poursuivis afin de se rapprocher de l'objectif de 30 % d'enfants scolarisés en éducation prioritaire et 50 % d'enfants de moins de trois ans accueillis dans les écoles en Rep+ en faisant connaître aux parents les places disponibles pour accueillir ces élèves dans les secteurs ciblés et en conduisant avec les préfetures, avec l'appui de crédits de la politique de la ville, un travail pour favoriser la construction de locaux dans tous les lieux où cela est nécessaire. **12 académies ont déjà atteint l'objectif de 30 % en 2016, soit pratiquement la moitié d'entre elles, et 2 académies ont atteint l'objectif de 50 % en Rep+.**

Un dispositif inédit dans plus de 5 000 écoles

Reposant sur l'affectation dans une école d'un maître supplémentaire (surtout en CP et CE1), le dispositif Plus de maitres que de classes permet de prévenir la difficulté scolaire, de recourir à des organisations pédagogiques différentes pour mieux soutenir les apprentissages des élèves en apportant une aide renforcée aux populations scolaires les plus fragiles. L'action est prioritairement centrée sur l'acquisition des fondamentaux (expression orale et écrite, mathématiques).

Le dispositif est généralisé à la rentrée 2017 en éducation prioritaire.

Une allocation des moyens qui prend en compte les difficultés sociales et les territoires fragiles

Dans les lycées et lycées professionnels les plus défavorisés et fragiles, 450 emplois nouveaux sont créés à la rentrée 2017. Ces emplois permettront d'abaisser le nombre d'élèves par classe et d'améliorer le nombre d'adultes dans les établissements. Ces moyens supplémentaires ont vocation à être maintenus jusqu'à la redéfinition de la politique d'éducation prioritaire dans les lycées, qui doit être une priorité des prochaines années, en prenant pleinement en compte la situation des lycées professionnels notamment.

En Seine-Saint-Denis, 500 postes nouveaux sont créés à la rentrée 2017 dans le 1^{er} degré, ce qui porte l'effort sur tout le quinquennat à 1 566 postes, pour améliorer l'encadrement des élèves, le remplacement et la formation des enseignants.

Dans les territoires ruraux et de montagne, les conventions ruralité répondent à la fragilité des petites écoles et aux baisses d'effectifs scolarisés dans ces territoires. Ce sont des conventions pluriannuelles, conclues avec les élus locaux sur la base d'un diagnostic partagé, qui permettent d'accompagner les réorganisations du réseau des écoles, et en compensant tout ou partie des effets de la démographie, d'apporter de la visibilité aux élus sur les évolutions d'effectifs. D'ici septembre 2017, plus de 40 conventions ruralité auront été signées et 240 postes mobilisés en soutien des territoires ruraux et de montagne.

82 territoires engagés pour la mixité sociale au collège

Beaucoup de collèges sont socialement ségrégués dans notre pays : 10 % des collèges accueillent moins de 15 % d'élèves d'origine sociale défavorisée et 10 % en accueillent plus de 63 %, ce qui handicape fortement la réussite scolaire des élèves, notamment les plus fragiles, et altère le sentiment d'appartenance de tous les enfants de France à la République.

La loi du 8 juillet 2013 a ouvert la possibilité de créer des secteurs multi-collèges pour favoriser la mixité scolaire et sociale, à l'initiative des départements, compétents en matière de sectorisation, en concertation les services de l'éducation nationale en charge de l'affectation des élèves, et avec l'ensemble des acteurs concernés, élus et acteurs de terrain, élèves et leurs familles, mais également chercheurs.

La singularité de la démarche repose sur une logique de coconstruction à partir des acteurs et des besoins des territoires, pour faire émerger des solutions concrètes et pragmatiques en faveur de la mixité dans les collèges, le ministère se positionnant en impulsion et en appui de l'initiative locale.

Pour les rentrées 2017 et 2018, et à la suite de la rentrée 2016, 82 projets sont engagés pour favoriser la mixité sociale, dans 47 départements, concernant 84 communes. Ils mobilisent différents leviers : secteurs multi-collèges, modification de la sectorisation, création de parcours d'excellence, fermeture et/ou construction de collèges. Ce travail d'expérimentation s'accompagne d'un protocole d'évaluation scientifique et indépendante, menée par un ensemble de chercheurs travaillant en complémentarité sur des territoires distincts et des thématiques spécifiques, pour observer tout au long de la scolarité au collège les effets de la mixité sur le contexte scolaire et le développement des compétences cognitives et non-cognitives des élèves.

Plus de 85 % d'augmentation pour les fonds sociaux des établissements scolaires et une revalorisation des bourses de collèges et de lycées

Le montant des crédits consacrés aux fonds sociaux atteint 65 millions d'euros en 2017, près de deux fois plus qu'en 2012 où ils s'élevaient à 28,2 millions d'euros. Cette hausse permet de faire face à l'accroissement du nombre de familles touchées par des difficultés économiques, notamment en favorisant l'accès à la restauration scolaire des élèves de familles défavorisées. Elle permet également de prendre en charge les changements de situation des familles en cours d'année scolaire. Avec le nouveau régime des bourses du secondaire, les bourses accordées aux lycéens d'origine modeste ont été augmentées de 10 % à la rentrée 2016. À la rentrée 2017, ce seront les bourses accordées aux collégiens d'origine modeste qui seront à leur tour revalorisées de 25 %. Enfin une bourse de 1 000 € est versée aux raccrocheurs d'origine modeste de 16 à 18 ans qui reprennent leurs études après une interruption scolaire d'au moins cinq mois.

À RETENIR

+ 350 M €
pour les écoles et collèges
des **1 095 Rep**

**Nouvelle allocation
des moyens**
pour tenir compte des difficultés
sociales et territoriales

+ 500 postes
à la rentrée 2017
en Seine-Saint-Denis
dans le 1^{er} degré

+ de 40
conventions
ruralité
pour protéger
les écoles des
territoires ruraux
et de montagne

+ de 80
territoires
engagés
pour favoriser
la mixité

+ 85 % de fonds sociaux pour aider les familles en difficulté

L'objectif de la loi de refondation de l'École est de créer les conditions de l'acquisition, à chaque élève, des fondamentaux et des connaissances indispensables. La refondation de l'École et de la scolarité obligatoire, c'est un effort financier inédit en faveur de la scolarité obligatoire et un ensemble cohérent de réformes pédagogiques pour de meilleurs apprentissages.

La rentrée 2017 marquée par le renforcement de dispositifs phares au service de la maîtrise des fondamentaux

Le dispositif Plus de maîtres que de classes

Aux 3 220 postes créés depuis 2013, s'ajouteront à la rentrée 2017, 1 941 postes. Le dispositif Plus de maîtres que de classes couvrira toutes les écoles de l'éducation prioritaire et, au-delà, dans les écoles situées sur des territoires fragiles, notamment ruraux et de montagne.

La scolarisation des enfants de moins de 3 ans

La mobilisation sur les territoires défavorisés porte ses fruits. Les directeurs académiques des services de l'éducation nationale (DASEN) communiqueront cette année encore aux directeurs de la Caisse d'allocations familiales (CAF) de leur département l'estimation du nombre de places disponibles pour la scolarisation des très jeunes enfants à la rentrée 2017 dans les secteurs prioritairement visés par cette politique. Les partenaires en lien direct avec les familles concernées pourront les sensibiliser à l'opportunité et à l'intérêt de la scolarisation précoce.

Les nouveaux rythmes scolaires

Pour tirer le meilleur bénéfice de la 5^e matinée en termes d'apprentissage, les équipes pédagogiques construisent de nouveaux emplois du temps. Pour cela, de nouvelles ressources d'accompagnement et de formation sont mises à leur disposition, en appui de l'accompagnement des inspecteurs de l'éducation nationale et équipes de circonscription. Le pilotage pédagogique impulsé à l'échelle académique et départementale favorise la mise en œuvre de ces évolutions et promeut la complémentarité entre activités scolaires et périscolaires, le partage d'expériences entre acteurs et le développement de formations communes aux acteurs de terrain (enseignants, animateurs, ..). L'accompagnement des communes est renforcé, notamment pour l'évaluation de leurs projets éducatifs de territoires.

Le niveau du collège

L'enjeu des conseils école-collège est d'organiser la transition école/collège et la continuité des enseignements. L'enjeu de l'accompagnement personnalisé au collège est d'être le cadre privilégié pour soutenir la capacité des élèves à apprendre et à progresser, notamment dans leur travail personnel, à améliorer leurs compétences et leur autonomie. L'enjeu des enseignements pratiques interdisciplinaires est d'être le cadre pour faire partager aux élèves le sens de leurs apprentissages en les mobilisant dans une démarche de projet, dans la réalisation concrète d'un travail individuel ou collectif. Enfin, celui du travail en effectifs allégés ou le co-enseignement est de faciliter la différenciation pédagogique.

La nouvelle culture de l'évaluation au service des apprentissages et ses nouveaux outils

Le suivi des progrès de l'élève dans l'acquisition des fondamentaux de la scolarité obligatoire des apprentissages est désormais fait selon deux modalités. À la fin de chaque trimestre (ou de chaque période définie par l'école), les résultats sont présentés par matière. À la fin de chaque cycle (CE2, 6^e, 3^e), les résultats sont présentés sur les 8 domaines de connaissances et de compétences à maîtriser avant la fin de la scolarité obligatoire. Dans le cadre du nouveau diplôme national du brevet (DNB), l'évaluation du contrôle continu sera faite au travers d'un positionnement sur 4 niveaux simples (maîtrise insuffisante, maîtrise fragile, maîtrise satisfaisante, très bonne maîtrise) sur les domaines du socle commun.

L'apprentissage des mathématiques

L'enquête TIMSS l'a confirmé, les résultats obtenus par les élèves de CM1 français en mathématiques sont faibles. La stratégie mathématiques construite avec l'ensemble des acteurs de la communauté mathématiques française répond aux difficultés rencontrées par les élèves français dans l'apprentissage de cette discipline. La formation et l'accompagnement des professeurs à la mise en œuvre des nouveaux programmes sont essentiels. C'est notamment le rôle du portail « mathématiques », des **ressources d'accompagnement** autour de cinq domaines d'enseignement : les nombres et calculs, les grandeurs et mesures, la géométrie, la proportionnalité, l'algorithmique et la programmation, du MOOC réalisé « **Enseigner et former avec le numérique en mathématiques** » avec les ENS de Lyon et de Cachan en partenariat avec le réseau des IREM (instituts de recherche sur l'enseignement des mathématiques) et des ESPE.

À RETENIR

Mobilisation de nouveaux moyens en faveur de la scolarité obligatoire avec :

1 poste pour 3 élèves supplémentaires créé dans le 1^{er} degré sur la période 2013-2017

4 000 postes pour accompagner la mise en œuvre de la réforme du collège

Une refondation pédagogique de l'École pour de meilleurs apprentissages

→ **Nouveaux programmes** plus cohérents et plus progressifs, de la maternelle au collège

→ **Nouveau socle commun** de connaissances, de compétences et de culture

→ **Cycles d'apprentissage** de trois ans favorisant la liaison école-collège

→ **Nouveaux rythmes à l'école** pour une 5^e matinée de classe

→ **Nouvelle organisation** des enseignements au collège

→ **Évolution des modalités d'évaluation** des élèves et du brevet

Depuis le lancement du plan numérique pour l'éducation, le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, le commissariat général aux investissements (CGI) – au titre du programme des investissements d'avenir – et les collectivités territoriales se sont engagés dans le déploiement des usages du numérique à l'École afin de transformer les pratiques pédagogiques et d'améliorer les apprentissages.

Aujourd'hui, dans un contexte de généralisation du numérique dans l'ensemble de la société, les enjeux de l'apprentissage du numérique et par le numérique sont essentiels pour le système éducatif : l'usage du numérique permet de développer les compétences disciplinaires des élèves mais également leurs compétences transversales (autonomie, créativité, travail collaboratif, etc.). En suscitant le développement de nouvelles pédagogies, le numérique éducatif permet aussi aux enseignants de mieux s'adapter aux besoins de chaque élève et d'apporter un soutien plus personnalisé. Pour mesurer précisément l'impact du numérique sur la qualité des apprentissages et assurer notre capacité de réplification des bonnes pratiques, **22 projets innovants, associant des acteurs de terrain et des équipes de recherche, ont été soutenus dans le cadre du projet e-FRAN** (espaces de formation, de recherche et d'animation numérique).

Le numérique dans les nouveaux programmes

S'agissant des **programmes scolaires**, le numérique a été introduit dans les nouveaux programmes scolaires entrés en vigueur à la rentrée de septembre 2016, à travers l'éducation aux médias et à l'information mais également l'introduction de la culture numérique dans l'ensemble des disciplines et des cursus. Au niveau du collège est enseignée la programmation (codage et algorithmique), tandis qu'au lycée, un enseignement facultatif d'informatique et de création numérique (ICN) est proposé en seconde générale et technologique et en classe de première des séries générales depuis la rentrée 2016. À la rentrée 2017, cet enseignement sera proposé en classe terminale pour les séries ES et L.

Enfin, pour accompagner le parcours des élèves et favoriser leur insertion professionnelle, le ministère mettra en place progressivement, à partir de la rentrée 2017, **un nouveau référentiel d'évaluation et d'attestation en ligne des compétences numériques**. Il a vocation devenir un standard pour les élèves et les étudiants mais aussi pour les bénéficiaires de la formation professionnelle. La plateforme PIX prendra remplacera donc progressivement les dispositifs existants B2i et C2i.

La formation des enseignants

Second pilier du plan numérique pour l'éducation, **la formation des enseignants du collège au numérique s'est déployée tout au long de l'année 2015-2016**. Cet effort de formation se prolonge cette année scolaire à travers des formations en présentiel – 3 journées de formation par enseignant en collège – mais aussi des formations en ligne : **360 000 enseignants ont ainsi déjà suivi un des 265 parcours de formation en ligne** disponibles sur M@gistère. L'offre disponible de modules va continuer à s'enrichir au cours de l'année 2017-2018.

Les ressources numériques totalement déployées

Une offre gratuite de ressources et de services numériques, **les banques de ressources numériques** <http://ecolenumerique.education.gouv.fr/brne/> couvrant les programmes scolaires du CM1 à la 3^e financée par le programme d'investissement d'avenir (Pia) est disponible depuis la fin de l'année 2016. Déjà près d'un enseignant sur cinq au collège est utilisateur de ces banques de ressources numériques qui allient des contenus pédagogiques de très grande qualité et des outils de construction de séquences pédagogiques ou permettant des usages collaboratifs avec les élèves en classe. Pour la rentrée 2017, ce sont l'ensemble des enseignants qui seront informés et accompagnés pour découvrir et mettre en pratique l'ensemble des ressources disponibles.

Objectif 50 % de collèges numériques à la rentrée 2017

Enfin, concernant **l'équipement des élèves**, le Pia accompagne les départements pour équiper en outils numériques d'ici 2020 l'ensemble des collèges de notre pays sélectionnés sur le fondement des projets pédagogiques présentés. 191 millions d'euros sont programmés en 2017 et près de 400 millions d'euros ont été inscrits à partir de 2018 dans le PIA3 pour soutenir ce déploiement ambitieux.

Porteurs de cette dynamique numérique et éducative aux côtés de l'État, les 101 départements et les collectivités d'outre-mer sont pleinement engagés et ont permis l'équipement de 1 668 collèges et 1 817 écoles. Près de 200 000 élèves ont progressivement reçu cette année un équipement, soit individuel, soit collectif. **À la rentrée 2017, l'objectif fixé est d'atteindre 50 % de collèges numériques, portant le nombre d'élèves équipés, dans les collèges et écoles, à plus de 600 000.**

Pour soutenir cette ambition, deux appels à projets sont ouverts aux collectivités territoriales jusqu'à la fin de l'année scolaire. Un accompagnement spécifique à hauteur de 25 millions d'euros a été **spécifiquement** prévu pour soutenir l'effort des départements ruraux et assurer le cofinancement des infrastructures numériques indispensables et préalables à l'équipement des élèves. Dans cette même perspective de solidarité avec les territoires ruraux, un appel à projets, décidé lors du 3^e comité interministériel aux ruralités, sera prochainement lancé pour développer les usages numériques dans les écoles primaires en milieu rural et ainsi favoriser les innovations pédagogiques. 50 millions d'euros seront ainsi spécifiquement affectés à partir du Pia pour sélectionner les projets porteurs d'innovation pédagogique élaborés conjointement par les écoles et les communes au service de la réussite des élèves.

À RETENIR

Intégration du numérique
dans les programmes scolaires de l'école primaire au lycée.

3 journées de formation
par enseignant

265 parcours de formation
sur M@gistere

Ressources pédagogiques
pour la classe.

Innovation
au service des apprentissages

Équipement numérique des élèves et des enseignants

Le plan numérique global repose sur :

1 Md €
sur trois ans

Un effort pour développer le numérique
dans les territoires ruraux,
à l'école et au collège

200 000 élèves
déjà équipés

600 000 élèves
potentiellement équipés
à la rentrée 2017

L'apprentissage des langues vivantes est un enjeu majeur dans le monde qui est le nôtre. Voilà pourquoi une stratégie cohérente, ambitieuse et raisonnée lui est consacrée depuis la rentrée 2016. Elle vise à trois objectifs : organiser l'apprentissage plus précoce des langues, favoriser la continuité des apprentissages de l'école au collège puis au lycée, et diversifier davantage les langues apprises, en particulier au profit de l'allemand.

La diversité des langues dans le premier degré et leur continuité au collège ; l'offre en LV2 au collège

La France était l'un des pays où l'on apprenait le plus tard les langues vivantes. Cet apprentissage a été avancé : **la LV1 se démarre désormais au CP et la LV2 en 5^e.**

Pour s'assurer de la continuité des parcours linguistiques du CP jusqu'au lycée, et pour redynamiser la diversité linguistique, en particulier dans le premier degré, mais aussi dans les collèges en LV2, il a fallu pour la première fois dessiner à l'échelle de toute la France une carte des langues.

S'agissant de la priorité numéro 1 quant à la diversité des langues proposées aux élèves, à savoir l'apprentissage de l'allemand, les objectifs ambitieux qui avaient été fixés sont atteints. Une progression du nombre d'apprenants de 487 000 à 515 000 était annoncée. **À la rentrée 2016, cet objectif est respecté, avec 516 869 collégiens apprenant l'allemand.** Cela représente une augmentation de 6 %. L'avancement de la LV2 de la 4^e à la 5^e a ainsi conduit à une augmentation importante de la part d'élèves étudiant l'allemand : ils étaient 17,5 % de germanistes en 4^e en 2015, ils sont désormais 18,9 % en 5^e en 2016.

La rentrée 2017 devra conforter cette tendance puisque **1 000 écoles supplémentaires proposent depuis 2016 allemand en LV1 et 700 collèges l'allemand en LV1.**

La deuxième édition de la semaine des langues vivantes, qui se tiendra du 15 au 20 mai 2017, a pour vocation de sensibiliser le grand public à la diversité linguistique qui existe sur notre territoire et à l'atout que représentent les langues vivantes et leurs dimensions culturelles. Cette semaine s'inscrit également dans la volonté de susciter l'envie de les apprendre et de les utiliser. Elle doit aussi être l'occasion de sensibiliser à la mobilité et à l'ouverture internationale.

Les enseignements internationaux de langues étrangères (EILE)

Les enseignements de langue et de culture d'origine (Elco) poursuivent leur évolution vers un dispositif inspiré des sections internationales existant dans le premier degré. Désormais, l'apprentissage de ces langues est offert dans le cadre **d'enseignements internationaux de langues étrangères (EILE)**, facultatifs et ouverts à tous les élèves volontaires des écoles les

proposant à partir de la classe de CE1, à raison d'1 heure 30 chaque semaine, en plus des 24 heures hebdomadaires. Les compétences acquises par les élèves sont systématiquement évaluées. L'enseignement doit être assuré par des enseignants mis à disposition par les pays partenaires et parlant parfaitement le français. L'attention portée à la qualité des enseignements sera renforcée.

Pour l'année scolaire 2017-2018, l'objectif est le passage de tous les partenariats avec les pays de langue arabe (Maroc, Algérie, Tunisie) au nouveau dispositif EILE. Le processus actuellement en cours de finalisation avec les pays concernés se mettra en place progressivement afin de tenir compte des spécificités de chaque pays et de réunir toutes les garanties d'une transition réussie. Il s'agira également de consolider la réforme déjà mise en place avec le Portugal.

À la fin de la période de transition (2016-2018) il sera mis un terme aux Elco.

À RETENIR

LV1 pour tous dès le CP

LV2 pour tous dès la 5^e

+ 1 000 écoles
enseignant l'allemand

+ 700 collèges
enseignant l'allemand en LV2

**→ Fin des enseignements de langue
et de culture d'origine engagée d'ici 2018**

Depuis la rentrée 2015, les quatre parcours éducatifs – Avenir, éducation artistique et culturelle, éducatif de santé, citoyen – sont mis en œuvre progressivement. L'objectif est de permettre de suivre le travail de l'élève dans ces différents domaines tout au long de sa scolarité.

Le parcours Avenir

Améliorer l'insertion des jeunes et mieux les préparer au monde professionnel suppose que chaque élève puisse connaître les métiers dans leur environnement. Permettre à chaque élève de la 6^e à la terminale d'acquérir les premières clés de compréhension du monde professionnel pour construire son projet d'orientation scolaire et professionnelle est l'enjeu du parcours Avenir. Il vise à **faciliter et développer les échanges entre l'École et les acteurs du monde économique**, notamment locaux.

Au collège, le parcours Avenir peut s'appuyer sur l'EPI « découverte monde professionnel », le stage d'observation de la classe de 3^e, et sur des actions de découverte collège-lycée.

Au collège comme au lycée, il s'appuie sur la rencontre avec un acteur du monde professionnel, une visite d'entreprise, la participation à un projet pédagogique basé sur l'esprit d'initiative, d'engagement et de groupe (mini-entreprise, mini-coopérative, concours, etc.) Il peut, pour cela, s'appuyer sur de nombreux partenariats locaux et sur des actions éducatives dédiées à la découverte du monde professionnel : Semaine École-entreprises, Semaine de l'économie sociale et solidaire (ESS) à l'École, Semaine de l'entrepreneuriat féminin, Semaine de l'industrie à l'École, etc.

330 pôles de stages sont créés dans les territoires pour répondre aux difficultés des élèves qui ne trouvent pas de stages en entreprise.

Le parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC)

Le PEAC met en cohérence la formation des élèves du primaire au secondaire, et sur l'ensemble des temps éducatifs : scolaire, périscolaire et extra-scolaire. Éducation à l'art et par l'art, le PEAC s'appuie sur **trois piliers : les enseignements artistiques, les rencontres avec les artistes et les œuvres, et les pratiques artistiques**.

Des projets spécifiques portant sur les arts, le patrimoine ou la culture scientifique, jalonnent le parcours de chaque élève. Dans le cadre de la réforme du collège, un enseignement pratique interdisciplinaire « culture et créations artistiques » a été instauré.

Les enseignements et les projets peuvent s'appuyer sur les nombreux dispositifs existants (résidences d'artistes, ateliers, jumelages avec les structures culturelles, classes à horaires aménagés). Ils peuvent être complétés par des actions éducatives au niveau national ou académique. Le ministère soutient ainsi des associations et des structures qui développent des actions auprès des publics scolaires.

Le parcours éducatif de santé

De la maternelle au lycée, le parcours éducatif de santé regroupe la protection de la santé des élèves (créer un environnement favorable au bien-être de tous, organisation des visites de santé), la prévention des conduites et situation à risques (conduites addictives, alimentation, activité physique, éducation à la sexualité, violences sexistes et sexuelles, etc.), et l'éducation à la santé via les enseignements et projets pédagogiques en référence aux programmes scolaires et au socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Le parcours éducatif de santé prépare les élèves à prendre soin d'eux-mêmes et des autres, à devenir des citoyens responsables en matière de santé individuelle et collective. L'égalité entre les filles et les garçons en est un enjeu transversal majeur.

L'ensemble des personnels travaillent en collaboration, en lien avec les familles. La coordination du parcours éducatif de santé se fait, dans le cadre du projet d'école ou d'établissement, au sein du **Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté** (CESC). Celui-ci met en œuvre des partenariats, selon les ressources acteurs et spécificités du territoire.

La convention signée en 2016 entre les ministères de l'éducation nationale, et de la santé, ainsi que le **plan Bien-être et santé des jeunes** voulu par le président de la République renforcent le cadre dans lequel les besoins des élèves en matière de santé et de bien-être sont pris en compte.

Le parcours citoyen de l'élève

De l'école au lycée, le parcours citoyen s'adresse à des citoyens en devenir qui prennent conscience de leurs droits, de leurs devoirs, de leurs responsabilités. Adossé aux enseignements, en particulier l'enseignement moral et civique (EMC), l'éducation aux médias et à l'information (EMI), il concourt à la transmission des valeurs et principes de la République en abordant les grands champs de l'éducation à la citoyenneté : la laïcité, l'égalité entre les femmes et les hommes et le respect mutuel, la lutte contre toutes les formes de discrimination, la prévention et la lutte contre le racisme et l'antisémitisme, contre les LGBTphobies, l'éducation à l'environnement et au développement durable, la lutte contre le harcèlement.

L'ensemble de la communauté éducative et en lien étroit avec les partenaires de l'École et les réservistes citoyens de l'éducation nationale, a la responsabilité de construire et de faire vivre ce parcours citoyen, en assurant la convergence, la continuité et la progressivité des enseignements et des projets. Ce parcours prend également appui sur la participation de l'élève à la vie sociale et démocratique de la classe et de l'école ou de l'établissement.

Il est enrichi par l'engagement des élèves dans des projets à dimension citoyenne à l'École ou en dehors : participation à une cérémonie commémorative, visite d'un lieu de mémoire, participation individuelle ou collective à des projets citoyens dans le domaine des arts, de la littérature, de l'histoire, rencontres sportives, etc.

Le parcours citoyen repose enfin sur la mobilisation de tous les acteurs : personnels de l'éducation nationale, associations, collectivités locales et territoriales, réservistes citoyens de l'éducation nationale.

À partir de la rentrée 2017, un livret citoyen est remis à chaque élève à l'issue de la scolarité obligatoire.

À RETENIR

4 parcours éducatifs

• Avenir • Éducation artistique et culturelle • Éducatif de santé • Citoyen •
pour servir de cadre à l'accompagnement des élèves, à la construction de leurs
projets et à la valorisation de leurs initiatives

**330 pôles
de stages créés**
dans les territoires
pour les élèves
qui ne trouvent pas de stages

**+ 550 M €
supplémentaires**
alloués à
l'éducation artistique
et culturelle

**Plan
Bien-être
et santé des jeunes**

1 livret citoyen
remis à chaque élève
lors de la cérémonie républicaine
de remise du DNB

L'enseignement professionnel constitue un pan majeur de notre système éducatif et un enjeu stratégique pour l'avenir. La mise en place de dispositifs multiples, dont l'objectif est de favoriser l'envie et la réussite des jeunes dans la voie professionnelle, a déjà porté ses fruits.

500 nouvelles formations en lycées professionnels pour les métiers d'avenir

Un travail conjoint engagé avec les régions (en charge de la carte des formations) se concrétisera par l'ouverture, à la rentrée 2017, de **500 nouvelles formations ciblées sur les métiers de demain et les métiers en tension, du CAP au BTS** ainsi que des formations complémentaires répondant à une logique d'insertion professionnelle et à un élargissement de compétences attendu dans certains secteurs (numérique, bâtiment, équipements industriels, sécurité, etc.).

Un accompagnement renforcé vers la poursuite d'études des lycéens professionnels en BTS

D'ici 2021, 10 000 places de BTS seront créés, dont plus de 2 000 à la rentrée 2017.

Ces ouvertures, en priorité réservées à l'accueil des bacheliers professionnels, doivent permettre de répondre à la hausse attendue des demandes de poursuite d'études pour la rentrée 2017 et les suivantes.

Cet effort sera accompagné dès 2017 par la mise en place dans 5 académies d'une expérimentation permettant d'admettre en BTS des bacheliers professionnels qui souhaitent intégrer une section de technicien supérieur et disposent d'un niveau de maîtrise suffisant attesté par l'équipe pédagogique.

77 Campus des métiers et des qualifications au service de l'insertion professionnelle des jeunes et du développement territorial

Les Campus des métiers et des qualifications, implantés sur l'ensemble du territoire, répondent aux besoins de développement économique territorial et offrent aux jeunes des parcours fluides et construits pour une insertion professionnelle et une poursuite d'études dans l'enseignement supérieur réussie. Ils répondent à des secteurs en forte évolution tels que l'éco-industrie, les systèmes et matériaux innovants, l'économie touristique, la logistique etc. **De nouveaux Campus s'ajouteront aux 77 Campus actuels avec la 5^e vague de labellisation** ouverte jusqu'en juin 2017.

Des lycéens professionnels qui entrent en voie professionnelle mieux accompagnés : une mise en œuvre qui se poursuit

L'enseignement professionnel forme chaque année en alternance plus de 700 000 jeunes à des métiers diversifiés. Parce que c'est un enjeu stratégique pour l'avenir et parce que la voie professionnelle est une voie exigeante, la préparation de l'entrée en voie professionnelle se poursuit à la rentrée 2017 avec :

- la mise en place d'une **orientation réversible pour confirmer, consolider ou ajuster le projet du jeune, élément déterminant pour sa réussite et sa persévérance scolaire** ;
- une **meilleure connaissance de ce qu'est l'alternance et l'amélioration de la transition entre le collège et le lycée professionnel** en mettant en place des « jumelages » entre le collège d'une part, et lycées professionnels et CFA d'autre part quand les liens n'existent pas ;
- la mise en place, lorsque cela n'est pas déjà le cas, de périodes d'accueil et d'intégration des jeunes ;
- la préparation plus approfondie des **élèves aux périodes de formation en milieu professionnel** pour faciliter leur intégration dans une organisation et dans une équipe de travail ;
- une **évaluation certificative à partir de la 1^{re} professionnelle** pour redonner du temps d'enseignement et renforcer les apprentissages en seconde.

À RETENIR

500 nouvelles formations professionnelles
à la rentrée 2017

10 000 places de BTS
créées d'ici 2021

77 Campus des métiers et des qualifications
répartis sur l'ensemble du territoire

→ **Orientation réversible**
pour les lycéens de 1^{re} année de CAP
et de 2^{de} professionnelle

→ **2 950 élèves**
ont demandé à bénéficier de cette
possibilité nouvelle en 2016

→ **11 800 places** proposées

→ **90 % d'élèves affectés**
sur leur vœu 1 à l'issue de la phase de
réorientation

Le développement des dispositifs de scolarisation des élèves en situation de handicap a permis une prise en compte plus personnalisée des besoins de chacun : renforcement de l'accompagnement, sensibilisation des situations du handicap dans les établissements, plans autisme et numérique, pour une École toujours plus inclusive.

Des unités localisées pour l'inclusion scolaire (Ulis) en EPLE plus nombreuses

Le nombre d'unités localisées pour l'inclusion scolaire (Ulis) créées dans les EPLE a augmenté de plus de 35 % depuis 2012. La circulaire sur la formation et l'insertion professionnelle des élèves en situation de handicap parue en novembre 2016 accompagne ce développement, notamment dans les lycées d'enseignements professionnels. Pour accueillir les jeunes avec autisme au collège, le développement d'Ulis spécifiquement identifiées augmente l'offre de scolarisation.

Plus d'unités d'enseignement (UE) dans les établissements scolaires

Le plan autisme 2013-2017 aura permis la création de 110 unités d'enseignement pour les élèves présentant des troubles du spectre autistique ouvertes au sein d'écoles maternelles (UEM).

L'externalisation des unités d'enseignement (UE) en milieu ordinaire par transfert des unités actuellement localisées dans les établissements et services médico-sociaux se poursuit.

Des parcours scolaires pour les jeunes sourds améliorés

La circulaire relative à la mise en œuvre du parcours de formation du jeune sourd parue en février 2017 permet aux jeunes sourds de **bénéficier d'une notification de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH)** pour toute orientation :

- vers le pôle d'enseignement pour jeunes sourds (PEJS) pour ceux ayant fait un choix linguistique (bilinguisme langue des signes françaises - LSF/français écrit ou langage parlé complété - LPC) ;
- vers un dispositif collectif de scolarisation (Ulis) pour les élèves malentendants en situation de handicap auditif avec ou sans troubles associés, qui n'ont pas fait de choix linguistique spécifique mais qui ont une difficulté d'accès à l'apprentissage.

Par ailleurs, **les nouveaux programmes scolaires sont adaptés en LSF** pour une mise en œuvre à la rentrée 2017.

Des accompagnants qualifiés et reconnus

Les accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) qui peuvent désormais accéder à un CDI après six années d'ancienneté vont pouvoir bénéficier d'une validation des acquis de l'expérience (VAE) débouchant sur le diplôme d'État d'accompagnant éducatif et social.

De plus, la transformation progressive des contrats aidés en emplois AESH, prévue sur 5 ans au rythme de 6 400 équivalents temps plein AESH par an, permet de stabiliser, au sein des équipes pédagogiques, des personnels formés pour assurer un accompagnement de qualité. À terme, ce sont donc **plus de 60 000 emplois AESH qui accompagneront les élèves en situation de handicap.**

Une formation spécialisée pour les enseignants rénovée

La réforme de la formation et de la certification des enseignants spécialisés se met en œuvre à la rentrée 2017. **Le nouveau certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (Capei)** est une certification unique pour les enseignants du premier et du second degré. La formation vise à développer des compétences plus approfondies et ciblées, pour mieux accompagner les élèves.

Des nouvelles technologies au service des élèves en situation de handicap

Des **recommandations aux auteurs et aux éditeurs** ont été données pour produire des ressources numériques accessibles ou avec des fonctionnalités répondant aux besoins des élèves en situation de handicap.

Le **plan numérique** inclut un volet sur l'équipement en matériels mobiles individuels. Ainsi, les besoins des élèves porteurs de troubles spécifiques des apprentissages sont pris en compte dans tous les appels d'offres pour les banques de ressources numériques pédagogiques.

À RETENIR

280 000 élèves en situation de handicap scolarisés en 2015-2016

→ **160 000** dans le 1^{er} degré

→ **120 000** dans le 2nd degré

⊕ **25 %** depuis 2012

Amélioration de l'accueil et de la scolarisation

des élèves
→ diversification et allongement des parcours

⊕ **1 351** accompagnants des élèves en situation de handicap pour la rentrée 2017

⊕ **35 %** d'unités localisées pour l'inclusion scolaire (Ulis) depuis 2012

La lutte contre le décrochage scolaire se poursuit aussi bien dans le domaine de la prévention que de la prise en charge des jeunes sortis sans qualification, en prenant appui sur les travaux de la recherche et les différentes évaluations dans une démarche continue d'amélioration progressive.

Les résultats qualitatifs et quantitatifs mettent en évidence la capacité d'action partenariale, pragmatique et rigoureuse à la fois : **si 140 000 jeunes âgés de plus de 16 ans sortaient du système scolaire sans qualification en 2011, ce chiffre a été ramené à 98 000 en 2016 et sera proche de 80 000 avant fin 2017**. Concernant les sortants précoces (18/24 ans), ils étaient plus de 600 000 il y a cinq ans et sont moins de 500 000 aujourd'hui ce qui place la France au niveau de la Finlande concernant le taux de sortants précoces (9,3%).

Rentrée 2017 : amplification de la mise en œuvre du plan d'action

La communication a été renforcée et simplifiée en direction des jeunes et des familles, notamment dans le cadre du droit au retour en formation (numéro vert : 080012 25 00, reviensteformer.gouv.fr, monorientationenligne.fr, masecondechance.fr)

Dans le domaine de la prévention :

- Déploiement volontariste des **alliances éducatives** et des **parcours aménagés de la formation initiale, droit à repréparer l'examen** dans l'établissement d'origine en conservant les notes obtenues au-dessus de la moyenne (17 000 jeunes potentiellement concernés).
- Mobilisation du nouveau corps des psychologues de l'éducation nationale pour favoriser la persévérance scolaire et accompagner les transitions.
- Développement du **label** « entreprises engagées contre le décrochage » et de la « clause sociale de formation » dans les marchés publics pour susciter et valoriser l'engagement des services de l'État et des entreprises auprès des publics en risque de décrochage.

Dans le champ de la remédiation :

- Pilotage renforcé sur les territoires en lien avec les régions et meilleure coordination des acteurs au sein de plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs.
- **Mise en place du Compte personnel d'activité** qui garantit à tout jeune sorti sans diplôme du système de formation initiale le droit à un abondement de son compte personnel d'activité (CPA) à hauteur du nombre d'heures nécessaires pour effectuer une formation professionnelle qualifiante.
- Amélioration du système d'identification et de suivi des décrocheurs.
- Développement des structures de retour à l'École : 12 en 2012, 44 à la rentrée 2016, 5 projets pour la rentrée 2017. Désormais, 26 académies seront dotées d'au moins une structure de retour à l'École.

À RETENIR

Nombre de décrocheurs

140 000 > 98 000 > 80 000

En 2011

En 2016

Objectif 2017

En France, **9%** des jeunes de 18 à 24 ans sont sans diplôme

11% au niveau européen

12 structures

de retour à l'École **en 2014**

44 structures

de retour à l'École **en 2016**

FICHE 10

LA GRANDE MOBILISATION POUR LES VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE

Face aux attentats, l'École ne peut être l'unique réponse. Mais sans l'éducation, la transmission des valeurs de la République ne peut être assurée. C'est pourquoi, le 22 janvier 2015, une grande mobilisation de l'École et de ses partenaires pour les valeurs de la République a été lancée. Transmission des valeurs républicaines, laïcité, citoyenneté, culture de l'engagement et lutte contre toutes les formes de discrimination sont au centre de ces mesures.

Un effort de formation et de développement des ressources pédagogiques

Un **plan exceptionnel de formation** aux valeurs de la République et à la laïcité a été lancé et a permis de former 300 000 enseignants. Il continue à se déployer.

Un portail du Réseau Canopé a été mis en ligne, donnant accès à un corpus de ressources sur les valeurs de la République, produites avec le concours de personnalités qualifiées, d'experts, d'intellectuels et de chercheurs dont les travaux ne font l'objet d'aucune contestation. Ces ressources, destinées à l'ensemble de la communauté éducative, ont vocation à préciser un certain nombre de termes en y apportant un double éclairage : philosophique et historique. Chaque notion se compose d'une définition accompagnée de vidéos de contextualisation ainsi que d'un texte d'approfondissement sur les thèmes, notamment, de la laïcité, de l'égalité entre les filles et les garçons, de l'éducation contre le racisme et l'antisémitisme, du développement de l'esprit critique, de la fraternité, de la prévention de la radicalisation (<https://www.reseau-canope.fr/les-valeurs-de-la-republique.html>).

Des actions éducatives nombreuses

Les relations avec les associations partenaires de l'éducation nationale ont été renforcées suite aux signatures de conventions visant à renforcer les actions d'éducation à la citoyenneté, de lutte contre les discriminations, de travail autour des enjeux de la mémoire. 10 conventions pluriannuelles conclues avec les principales associations sont renouvelées pour soutenir ces actions.

De nouveaux concours nationaux comme la Flamme de l'égalité sur la mémoire de l'esclavage ou encore Découvrons notre constitution sur le fonctionnement de nos institutions ont vu le jour. Le concours national de la résistance et de la déportation (CNRD) a été rénové et les actions éducatives dans le champ de la mémoire et de la connaissance de notre histoire française et européenne ont été renforcées.

La Réserve citoyenne de l'éducation nationale, désormais reconnue par la loi, compte aujourd'hui 6 000 membres sur l'ensemble du territoire national. Leurs interventions sont de plus en plus plébiscitées par les acteurs de l'éducation et les enseignants.

Des rites de passage ont été établis avec, en particulier, **l'instauration des cérémonies républicaines de remise du diplôme national du brevet (DNB)**. La date du 9 décembre, jour anniversaire de la séparation des Églises et de l'État, est désormais une Journée de la laïcité à l'École de la République.

Des points d'appui pour la mise en œuvre du parcours citoyen

Les nouveaux programmes d'enseignement moral et civique (EMC) sont entrés en vigueur à la rentrée 2015. Avec l'éducation aux médias et à l'information (EMI), désormais incorporée aux nouveaux programmes de la scolarité obligatoire, l'EMC constitue un des enseignements au centre du nouveau parcours citoyen de l'élève.

Pour que le parcours citoyen de chaque élève prenne corps et soit lisible pour tous (l'élève en premier lieu, sa famille, les personnels de l'éducation nationale, les partenaires), un outil de suivi régulièrement renseigné compile les projets et actions à dimension morale et citoyenne dans lesquels il s'est engagé : **Folios**. Cet outil n'est pas un outil d'évaluation des acquis, mais de valorisation du parcours accompli, au sein duquel l'élève rassemble les éléments de son parcours citoyen. Il a également la possibilité d'y intégrer ses compétences extrascolaires.

Parce que la place croissante de l'information dans la société rend indispensable l'éducation de tous les élèves à la lecture et à l'analyse des médias d'information, la **Semaine de la presse et des médias dans l'école** a été renforcée et de nouvelles ressources mises à disposition, à l'instar de la plateforme LireLactu.fr offrant un accès gratuit dans les collèges et les lycées à des titres de presse nationale et internationale.

La Semaine d'éducation et d'actions contre le racisme et l'antisémitisme est pérennisée autour de la journée internationale du 21 mars. Un réseau de référents dans l'enseignement supérieur et la recherche a été mis en œuvre et continue de se déployer.

À RETENIR

**Charte de la laïcité
et Journée
de la laïcité**
dans toutes les écoles,
collèges, lycées

**300 000
enseignants**
formés aux valeurs
de la République
et à la laïcité

**6 000
membres**
de la Réserve citoyenne
de l'éducation
nationale

**Parcours
citoyen**
pour tous les élèves

**Enseignement
moral
et civique**
du CP à la terminale

**Éducation
aux médias et
à l'information**
du CP à la terminale

FICHE 11

LES MESURES POUR RENFORCER LA SÉCURITÉ DES ÉCOLES, DES COLLÈGES ET DES LYCÉES

Le Gouvernement a pris de nombreuses mesures pour renforcer la sécurité des écoles, des collèges et des lycées, notamment avec les circulaires de novembre 2015 et l'instruction du 29 juillet 2016. Pour protéger élèves, enseignants et personnels, une stratégie d'ensemble, cohérente, a été déployée et repose sur trois piliers : anticiper, sécuriser et savoir réagir.

Anticiper

Une coordination renforcée avec la création d'un Centre ministériel de crise

Les 30 académies disposent chacune, désormais, d'une cellule de crise. De même, **un Centre ministériel de crise a été créé** au sein du ministère. À partir de la rentrée 2017, il assure un appui aux cellules académiques de crise. Dans les départements, **les correspondants éducation nationale sont désignés** par le recteur pour participer aux cellules de crise préfectorales.

Les formations à la gestion de crise

La totalité du haut encadrement (recteurs, inspecteurs d'académie et leurs adjoints, etc.) a été formé. **Les 3 nouveaux centres de formation du ministère de l'Intérieur** (Tulle, Rochefort et Melun) ont été ouverts et auront formés 500 cadres (chefs d'établissement, IEN du premier degré, etc.) d'ici à la fin de l'année 2016-2017 contre 135 l'année précédente. Pour l'année scolaire 2017-2018, l'effort de formation se poursuit. **Un réseau de 80 formateurs de formateurs assure la formation des personnels en académie.** Un parcours de formation à distance est mis à disposition des cadres, sur les problématiques liées à la gestion de crise et à la sécurité, en partenariat avec l'École supérieure de l'éducation nationale et l'École nationale supérieure de la police.

Sécuriser

La mobilisation des forces de sécurité

Les forces de sécurité intérieure mettent en œuvre tout au long de l'année scolaire des dispositifs permettant une présence visible et dissuasive aux moments clefs de la journée scolaire, s'appuyant sur **une surveillance par des patrouilles mobiles** régulières et une réserve immédiate.

Le renforcement des équipes mobiles de sécurité

Les équipes mobiles de sécurité jouent un rôle primordial dans le cadre de la gestion de crise. Elles ont été renforcées en 2016, puis en 2017. **Les missions de ces équipes sont actualisées à la rentrée 2017** afin de répondre au mieux aux besoins identifiés sur le terrain. Leurs interventions concernent l'ensemble des domaines de la prévention des violences ou de la sécurisation, sans se substituer à l'action des forces de sécurité.

Les travaux de sécurisation

Afin de sécuriser les bâtiments, **plus de 30 millions d'euros (sur les 50 millions débloqués en 2016-2017 pour les travaux de sécurisation des bâtiments) ont d'ores et déjà été notifiés** par les préfetures au 1^{er} mars 2017 et permettent d'accompagner les collectivités. Ils ont été attribués à 92 % pour des écoles primaires et permettent de réaliser les travaux les plus urgents.

Un groupe d'experts associant communes, départements et régions se réunit régulièrement au niveau national pour faire un point sur les mesures engagées, renforcer la sécurité des écoles, des collèges et des lycées. Ce groupe d'experts est décliné dans les académies pour permettre la réalisation de points d'étape sur les mesures engagées au plus près du terrain.

Savoir réagir

Des exercices réalisés à tous les échelons

Pour l'année scolaire 2017-2018, **chaque école, collège et lycée organise un exercice « attentat intrusion »** avant les vacances de la Toussaint. Les académies organisent et coordonnent les exercices avant la rentrée scolaire 2017. Ils sont mis en œuvre sans effet de surprise. Dans les départements, les exercices-cadre de crise (« attentat intrusion », etc.) continuent à être organisés par les préfets et associent les services de l'éducation nationale.

Les formations à l'intention de personnels de tous horizons

Pour l'année scolaire 2017-2018, des formations sont développées à l'intention des personnels de tous horizons affectés dans les écoles, les collèges et les lycées. Des formations communes directeurs d'école/responsables des activités périscolaires des communes sont organisées dans le cadre de cette culture de la sécurité.

Les formations aux premiers secours et aux gestes qui sauvent

Tous les élèves de 3^e (810 000 élèves) et les collégiens et lycéens ayant un mandat (400 000 élèves) auront reçu, en fin d'année scolaire 2016-2017, une formation ou une initiation aux pratiques de premiers secours. Pour les professionnels, 100 formateurs de formateurs et 3 000 formateurs adultes sont actuellement formés. Au total, **300 formateurs de formateurs et 10 000 formateurs adultes auront été formés**. Des ressources ont été mises à disposition des formateurs dans l'initiation aux pratiques de premiers secours.

Cet effort se poursuit. 50 % des élèves de 3^e reçoivent une formation aux premiers secours pour l'année scolaire 2017-2018 afin d'atteindre 80 % des élèves en 2018-2019. **Ce sont plus de 1,2 million d'élèves initiés ou formés chaque année** aux premiers secours avec une montée en compétence chaque année.

À RETENIR

80 formateurs de formateurs pour les personnels en académie

50 M€ débloqués en 2016-2017 pour les travaux de sécurisation des bâtiments

1,2 million d'élèves initiés ou formés chaque année aux premiers secours

Durant l'année scolaire 2016-2017, le statut du parent délégué a été mis en place, permettant aux familles d'être associées à la vie de l'École. À la rentrée scolaire 2017, ce statut se structure d'une part sur leur participation dans les instances et la vie de l'école ou l'établissement scolaire, d'autre part sur la reconnaissance de leur engagement comme parents d'élèves délégués.

Faciliter les relations École-famille

La qualité de la relation entre l'École et les parents constitue un levier tant pour améliorer le climat que pour lutter contre l'échec scolaire. Dans ce cadre, **l'espace parents de l'école ou de l'établissement scolaire constitue un lieu essentiel** pour instaurer un véritable dialogue avec les familles sur la scolarité de leur enfant ou sur des questions sociétales (la santé, et plus particulièrement les addictions, l'alimentation, le sommeil, etc.). La communauté éducative peut s'appuyer sur le vademecum réalisé avec les fédérations de parents d'élèves pour faciliter la mise en œuvre de ces espaces.

Le dialogue avec les parents s'appuie également sur **le dispositif La mallette des parents** en proposant des outils que les équipes éducatives utilisent pour animer la discussion avec les familles. Elle est accessible à tous sur un site (<http://mallettedesparents.onisep.fr>) régulièrement alimenté par de nouvelles ressources.

Enfin, dans le cadre des nouveaux rythmes éducatifs, **la série des brochures PEDT**, à laquelle les fédérations de parents d'élèves ont été associées, sera complétée pour la rentrée 2017 par une brochure dédiée à la participation des parents délégués au suivi et à l'évaluation des PEDT. Des ressources sont en ligne sur le site <http://pedt.education.gouv.fr/>.

Faciliter la participation des parents délégués dans les instances nationales, académiques et départementales (CSE, CAEN, CDEN, etc.)

En novembre 2016, un dispositif similaire au congé de représentation pour les parents d'élèves salariés et agents publics a été créé pour les parents non-salariés. Il leur permet désormais de participer à toutes les instances. En parallèle, les modalités de remboursement de tous les parents ont été simplifiées dans la perspective de la rentrée 2017.

Faciliter la participation des parents délégués à la vie de l'école ou de l'établissement scolaire

La participation des parents à la vie de l'école ou de l'établissement scolaire passe par l'organisation du dialogue avec les parents tout au long de l'année scolaire et notamment **leur**

participation aux instances délibératives. Dans le cadre du dispositif la mallette des parents, des ressources sur l'organisation de ce dialogue sont proposées à la rentrée scolaire 2017. Elles facilitent notamment l'organisation des élections des représentants de parents d'élèves et la mise en place d'un calendrier et des réunions tout au long de l'année, en fonction du niveau (école ou établissement scolaire).

Reconnaître l'engagement de tous les parents délégués

Un référentiel des activités du parent délégué a été élaboré en 2016 avec les fédérations de parents d'élèves. Il facilite désormais la reconnaissance des compétences développées par les parents délégués au sein des écoles et des établissements scolaires comme au sein des instances nationales, académiques et départementales.

La création du compte personnel d'activité (CPA) permet en outre de mieux reconnaître et de soutenir l'engagement, grâce au compte d'engagement citoyen. Il recense toutes les activités bénévoles ou volontaires et facilite la reconnaissance de ces activités dans le cadre de la validation des acquis par l'expérience.

Dans les entreprises, une Charte du parent délégué a été définie en lien avec l'Observatoire de l'équilibre des temps et de la parentalité. Sa diffusion se poursuit en 2017 pour encourager et accompagner la prise de conscience par les employeurs du rôle des parents d'élèves délégués et l'importance de la valorisation de cet engagement pour les salariés.

À RETENIR

→ **La mallette des parents propose des outils de dialogue entre les équipes éducatives et les familles :**
<http://mallettedesparents.onisep.fr>

→ **Une brochure dédiée à la participation des parents délégués dans le suivi et l'évaluation des projets éducatifs territoriaux sera éditée à la rentrée 2017 :**
<http://pedt.education.gouv.fr/>

→ **Un statut du parent délégué pour faciliter la participation aux instances nationales, académiques et départementales**

Pour la première fois depuis vingt ans, on note une baisse significative du harcèlement au collège⁽¹⁾. La proportion d'élèves qui rapporte avoir été victimes a diminué de 15 % au collège entre 2010 et 2014. La baisse la plus importante, 33 %, concerne les élèves de 6^e. Cette dernière résulte de l'amélioration du climat scolaire qui contribue non seulement à diminuer les cas de harcèlement et de violence, mais favorise le bien-être des élèves et des adultes, améliore les résultats et diminue les problèmes de discipline et de décrochage scolaire.

⁽¹⁾ Source : HBSC- OMS, 2016

Continuer à lutter contre le harcèlement et les cyberviolences

Depuis 2013, le ministère a impulsé une politique volontariste contre le harcèlement en milieu scolaire. Elle doit faire l'objet **d'un programme d'actions pour chaque école, collège et lycée**. Il permet de sensibiliser l'ensemble de la communauté éducative, de manière à améliorer la prise en charge des victimes, à impliquer les témoins et à responsabiliser les auteurs.

Pour l'année scolaire 2017-2018, **le nombre de référents harcèlement départementaux et académiques est multiplié** en vue d'une meilleure prise en charge des victimes de harcèlement. De même, l'amplitude horaire du **numéro vert 3020** a été augmentée dès 2017. Il est à disposition des victimes, des parents et des professionnels pour organiser cette prise en charge. Le dispositif des **ambassadeurs lycéens** contre le harcèlement est généralisé. Il permet la formation des élèves et leur implication sur cette thématique. La formation des personnels se poursuit, avec la mise à disposition de **parcours Ministère sur le harcèlement** pour les équipes du premier et du second degré.

En 2016, la loi pour une République numérique a permis par ailleurs de faire reconnaître les cyberviolences à caractère sexuel comme un délit. Les études ont montré que les filles étaient davantage touchées que les garçons par ces cyberviolences. Elles ont tendance à les interioriser et à les banaliser. C'est pourquoi, désormais, des **ressources pour lutter contre le cyberharcèlement** permettent de mieux comprendre ce que sont ces cyberviolences et ce cyberharcèlement, le cadre juridique protégeant les victimes et les actions de prévention qui peuvent être mises en place dans les écoles, collèges ou lycées.

Le partenariat mis en place entre le ministère de l'éducation nationale et l'association e-enfance permet au travers du **numéro vert national Net Écoute, 0800 200 000**, de proposer des moyens techniques, juridiques et psychologiques adaptés à la victime de cyberharcèlement, à sa famille et au personnel éducatif.

La 3^e Journée nationale de lutte contre le harcèlement aura lieu le 9 novembre 2017.

Instaurer un climat scolaire serein

Dans toutes les académies, les groupes « climat scolaire » ont été généralisés. Pluricatégoriels (inspecteur, professeur, etc.), ils proposent un accompagnement des écoles, collèges et lycées. Les collèges qui le souhaitent peuvent désormais réaliser des enquêtes locales de climat scolaire pour objectiver la situation du collège et mettre en place un plan d'action associant l'ensemble de la communauté éducative. L'amélioration du climat scolaire permet de diminuer les violences. **Depuis 2012, les violences ont ainsi baissé dans les collèges passant de 15,3 ‰ à 12,4 ‰ en 2014-2015.**

Si les violences baissent globalement depuis 2012, elles se maintiennent dans les lycées professionnels après une augmentation importante entre 2007 et 2012 (de 15,1 ‰ à 24 ‰). **En 2017-2018, les enquêtes locales de climat scolaire sont déployées**, dans le cadre de cette nouvelle application, pour les lycées qui le souhaitent. Les équipes pourront s'appuyer sur un diagnostic précis pour construire leurs stratégies visant la réussite et l'épanouissement des élèves et exprimer leurs besoins en termes de formation et d'accompagnement auprès des groupes académiques « climat scolaire ».

À RETENIR

Une mobilisation continue contre le harcèlement :

30 20
numéro vert pour dire
Non au harcèlement

0800 200 000
numéro vert national
Net Écoute

9 novembre 2017
3^e Journée de lutte
contre le harcèlement

Renforcement de la prévention et des sanctions à l'égard du cyberharcèlement et des cyberviolences à caractère sexuel

33% de victimes
de harcèlement en 6^e

15% de victimes
de harcèlement au collège

Violences au collège

15,3 ‰ en 2014



12,4 ‰ en 2015

education.gouv.fr

Contact presse

01 55 55 30 10

spresse@education.gouv.fr

